



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

crédit agricole

Question écrite n° 1673

Texte de la question

L'intersyndicale CFDT, CGT, FO du Crédit agricole de Centre France, entreprise dont le champ d'action se situe dans les départements de l'Allier, la Corrèze, la Creuse et le Puy-de-Dôme, a interpellé M. Pierre Goldberg sur les problèmes qu'elle rencontre en matière d'organisation de l'entreprise, et par conséquent d'emplois. En premier lieu il est important de préciser que le Crédit agricole est le premier collecteur d'épargne, premier financier et premier contribuable de la région Auvergne-Limousin. Cependant, il est loin d'être leader en matière sociale puisqu'avec plus de soixante réductions d'emplois en 1996, soit une perte de 3 % des effectifs, il fait partie du groupe de tête des caisses régionales qui ont le plus recouru à la suppression des effectifs. Le 20 mars 1997 a eu lieu un fort mouvement social qui s'est poursuivi par des négociations qui n'ont pas abouti, alors que les revendications portaient sur l'emploi, l'organisation, les conditions de travail, la réduction du temps de travail. Un projet de réduction des horaires d'ouverture de certaines agences aurait pour conséquence une réduction de la présence des salariés, surtout en milieu rural. C'est pourquoi M. Pierre Goldberg demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie d'examiner avec attention ce dossier pour voir dans quelle mesure il pourrait contribuer à apporter une issue positive conforme à l'aspiration des salariés.

Texte de la réponse

Les établissements de crédit, quel que soit leur statut, connaissent une diminution de l'emploi : selon les données disponibles, le secteur bancaire français a ainsi perdu plus de 27 000 emplois entre 1990 et 1996. Sur l'année 1996, la diminution de l'emploi bancaire est de l'ordre de 1,1 %. Ces évolutions sont notamment dues aux modifications de la structure de l'emploi dans les établissements de crédit : l'automatisation croissante des opérations entraîne un recul de l'emploi bancaire. A l'instar des autres établissements de crédit, les caisses régionales de Crédit agricole sont affectées, quoiqu'à un degré moindre que la moyenne du secteur, par ce mouvement. Il en va ainsi au Crédit agricole Centre France, qui a également évolué compte tenu de la fusion des caisses de la Creuse et de Puy-de-Dôme, qui ont ensuite fusionné avec la caisse de la Bourbonnaise, et, en 1995, avec la caisse de Corrèze. Ces réductions ont porté, selon les chiffres communiqués par le Crédit agricole, sur 27 emplois (effectifs en fin de période - l'effectif moyen annuel a pour sa part été réduit de 8 emplois en 1996 par rapport à 1995), soit une réduction de l'ordre de 1,34 % des effectifs de la caisse considérée. Quant au dialogue social et à l'organisation du travail dans les établissements de crédit, le Gouvernement est attentif à ce qu'il permette de garantir tant le service des consommateurs que la compétitivité des activités bancaires et l'intérêt légitime des salariés, dans le respect des orientations proposées par les pouvoirs publics ou négociées par les partenaires sociaux.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Goldberg](#)

Circonscription : Allier (2^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1673

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 27 octobre 1997

Question publiée le : 28 juillet 1997, page 2445

Réponse publiée le : 3 novembre 1997, page 3827